



## PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Mans, le 28/06/2025

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **L'ALERTE CANICULE EST LEVÉE EN SARTHE PAR METEO FRANCE MAIS LA VIGILANCE ET LA MOBILISATION DEMENT**

Météo-France a levé l'alerte canicule pour le département de la Sarthe à 06h00 ce matin, mettant ainsi un terme à un épisode de fortes chaleurs d'une intensité exceptionnelle, comparable à la canicule de 2003. Un record de température a été enregistré au Mans avec 41,8 °C. Durant cet épisode, les températures maximales ont dépassé 35 °C pendant 11 jours consécutifs. Dans les jours à venir, les températures resteront sous le seuil d'alerte, mais au-dessus des normales de saison avec des maximales pouvant atteindre 30°C.

Dans ce contexte, les mesures d'interdiction des manifestations sportives et de consommation d'alcool sur la voie publique ne sont pas reconduites pour la semaine du 29 juin. De même, le plan ORSEC « vague de chaleur », activé dès le jeudi 18 juin par le préfet de la Sarthe, est mis en veille active.

En revanche, la cellule de crise de la préfecture (centre opérationnel départemental) poursuivra son activité pour suivre la situation et coordonner les services publics. En effet, la vigilance et la mobilisation demeurent nécessaires pour :

**1) Assurer le bon fonctionnement des services de santé et de secours qui restent très sollicités.** Le SDIS retrouve aujourd'hui un niveau d'appels et d'interventions plus normal tandis que le SAMU et les urgences demeurent en tension (avec 1937 appels reçus au centre 15, 520 passages aux urgences, dont 129 personnes de plus de 75 ans, sur la journée du samedi 27 juin). Le plan blanc est activé dans tous les hôpitaux de la Sarthe pour prioriser la prise en charge des personnes souffrant de la canicule. De même, les EHPAD et autres établissements médico-sociaux maintiennent leur plan bleu.

**2) Prévenir les risques associés aux fortes chaleurs.** Le risque de noyade demeure entier. Il est rappelé que la baignade est autorisée uniquement sur les sites aménagés et faisant l'objet d'un contrôle sanitaire de l'Agence régionale de santé (ARS). De même, les risques de feux de forêts et d'espaces naturels demeurent à un niveau modéré pour la semaine du 29 juin en Sarthe. Aussi, les activités de récoltes et de moissons doivent-elles prendre en compte impérativement les précautions fixées par arrêté préfectoral pour pouvoir réagir immédiatement en cas de départ de feu (une tonne à eau de 1000 litres minimum en proximité, un déchaumeur opérationnel et un moyen de communication).

Préfecture de la Sarthe  
Bureau de la Représentation de l'État et de la  
Communication Interministérielle (BRECI)  
Place Aristide Briand  
72 041 Le Mans Cedex 9  
02.85.32.72.25 – 06.38.64.00.11  
[pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)



**3) Assurer le soutien des éleveurs touchés par une surmortalité dans leurs bâtiments et faire fonctionner le système d'équarissage.** Un protocole encadré d'enfouissement est en place en lien avec les acteurs agricoles du département, géré par la DDPP, et fonctionne pour prévenir les risques sanitaires et environnementaux. A ce jour, 136 exploitations agricoles ont été autorisées à procéder à des enfouissements pour 240 tonnes de cadavres et matières organiques. Pour les 14 exploitations situées dans des secteurs vulnérables et ne pouvant procéder à des enfouissements, des transferts vers des installations de stockage sont organisés. Tout est mis en œuvre pour un retour à la normale dans les meilleurs délais.

Le préfet de la Sarthe tient à saluer particulièrement l'engagement remarquable de l'ensemble des acteurs mobilisés depuis le début de la canicule pour tenir efficacement le système d'alerte et de réponse sanitaires au bénéfice des Sarthoises et des Sarthois : médecins et soignants, sapeurs-pompiers, gendarmes et policiers, élus, agents des services de l'État et des collectivités locales, bénévoles des associations et l'ensemble des partenaires.

**Préfecture de la Sarthe**  
**Bureau de la Représentation de l'État et de la**  
**Communication Interministérielle (BRECI)**  
Place Aristide Briand  
72 041 Le Mans Cedex 9  
02.85.32.72.25 – 06.38.64.00.11  
[pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)

